





Un label national pour la commune de Courteranges ?

 Version pdf  Envoyer à un ami  Printable view 

Mise à jour: 29 Nov 2017



field_image_liste[0][view]]{ ?>
Le Label Ville des Zones Humides pour Courteranges ?

La commune de Courteranges est située au sein du plus grand site RAMSAR de France métropolitaine, celui des « Etangs de la Champagne humide », de renommée internationale pour la préservation des oiseaux migrateurs.

Depuis de nombreuses années, le Parc accompagne au quotidien cette Commune dans la gestion de sa Réserve Naturelle Régionale et dans toutes ses actions en faveur de la prise en compte de l'environnement (dernier exemple en date : la sensibilisation au Zérophyto).

La Commune, particulièrement active en la matière, souhaite à présent franchir une nouvelle étape : obtenir le label « Ville des Zones Humides ». Le Parc a logiquement accompagné la Commune dans la

rédaction de cette candidature.

C'est la première fois que ce label est lancé et 4 communes en France ont déjà déposé leur candidature. Courteranges obtiendra-t-elle ce label ? Rendez-vous en octobre prochain pour connaître le résultat.

La relation entre le Parc et Courteranges est un exemple concret de l'accompagnement des Communes du territoire.

Pour plus d'informations cliquez ici

Les équipes du Parc à vos côtés au quotidien pour la valorisation de vos richesses !

En savoir plus

Pour plus d'informations : Claire Parise – Responsable Zones Humides – 03 25 40 04 12 – responsable.zh@pnrfo.org